



Commission aires protégées

Groupe de travail Liste verte

Réserve naturelle nationale des terres australes françaises



Source : By B.navez - travail personnel (scan of one of my paper photos), CC BY-SA 3.0,
<https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=3445461>

SOMMAIRE

Dossier de candidature	2
Avis du rapporteur	39
Consultation des parties prenantes	45
Fiche action	46

Dossier de candidature

Caractéristiques du site

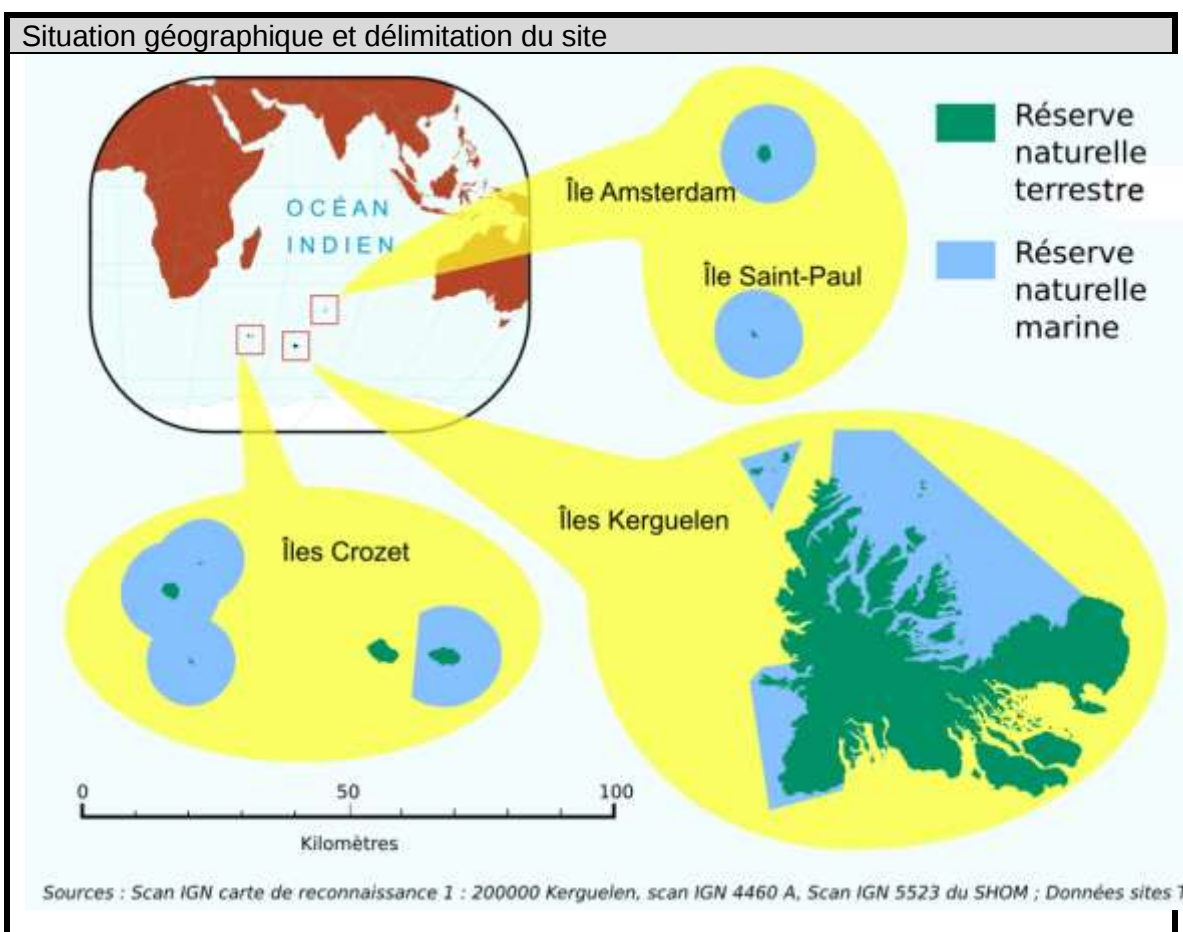
LE STATUT DE PROTECTION : RESERVE NATURELLE NATIONALE

Objectif	Une réserve naturelle nationale a pour vocation de préserver à long terme des milieux naturels exceptionnels, fonctionnels et écologiquement représentatifs, ainsi que des espèces à forte valeur patrimoniale, des patrimoines géologiques ou paléontologiques.
Création	Le classement en réserve naturelle nationale intervient par décret (simple ou en Conseil d'Etat). Le décret de création ou de révision peut prévoir la mise en place d'un périmètre de protection autour de la réserve.
Gestion	Le plan de gestion de la réserve détermine les interventions nécessaires pour assurer la conservation, l'entretien voire la reconstitution du patrimoine naturel. Les interventions de nature à porter atteinte à l'intégrité des milieux sont strictement interdites.
Gouvernance	Les sites sont gérés par un organisme local en concertation avec les acteurs du territoire. Il est notamment chargé d'élaborer et de mettre en œuvre le plan de gestion. La gestion est réalisée sous la responsabilité du préfet.

DESCRIPTION

Nom complet	Réserve naturelle nationale des Terres australes françaises
Catégorie UICN	A définir (une note sera envoyée)
Code WDPA	345888
Date de création	03/10/2006
Superficie	700 000 ha (partie terrestre), 1 570 000 hectares (partie marine)
Région(s) biogéographique(s)	Terres australes françaises
Région(s)	Outre-mer
Département(s)	Terres australes et antarctiques françaises
Description	Cette réserve est à la veille de fêter son 10ème anniversaire. Plus vaste réserve naturelle de France (plus de 2,2 millions d'hectares), elle rassemble les archipels de Crozet et de Kerguelen, et les îles Saint-Paul et Amsterdam. Il s'agit d'un espace protégé terrestre et marin unique par sa taille et par la richesse de sa biodiversité. Le principal objectif de cette réserve est la mise en protection et la gestion des espaces naturels en vue du maintien de la diversité biologique globale des Terres australes.
Structure responsable de l'aire protégée	L'administration des terres australes et antarctiques françaises
Nom du responsable de la structure	Le Préfet Le directeur de la réserve : Cédric Marteau

CARTE



ORGANISATION DE LA CANDIDATURE

Date d'engagement	18 avril 2016
Période de pré-évaluation	Mai – Juin 2016
Référent au sein de l'aire protégée	Cédric Marteau
Accompagnateur(s)	Jean-Philippe Siblet Valérie Fiers
Rapporteur	Bernard Delay
Support technique	Comité français de l'UICN

Pilier 1. Bonne gouvernance

Le site doit démontrer une gouvernance équitable et effective

Standards		Evaluation						Justification de l'évaluation
		Dépassé/Atteint	Atteint dans l'année	Atteint dans les 5 ans	Non atteignable	Données insuffisantes	Ne s'applique pas	
1.1.	Garantir la légitimité et l'expression des opinions	X						La volonté de protéger les Terres australes françaises est ancienne. En 1995, le Comité de l'environnement polaire (http://www.taaf.fr/Le-comite-de-l-environnement-polaire) souligne le caractère unique du patrimoine naturel des îles subantarctiques françaises et recommande la mise en protection par une réserve naturelle terrestre et marine des trois archipels subantarctiques. Le Comité de l'Environnement Polaire est fixé par le premier ministre. 13 experts proposés par le ministre de l'écologie sont nommés ensuite par le 1^{er} ministre. Créée par le décret n°2006-1211 du 3 octobre 2006 (http://www.taaf.fr/IMG/pdf/telechargez_le_decret_no_2006-1211.pdf), la réserve naturelle des Terres australes françaises est placée sous la gestion du Préfet, administrateur supérieur des TAAF. L'ensemble du territoire relève du domaine privé de l'Etat, à l'exception des bases comprises dans son domaine public. A l'instar des autres réserves naturelles, la réserve naturelle des TAF est dotée d'un comité consultatif (conseil de gestion) et d'un conseil scientifique. Ces deux instances aux rôles distincts sont mises en place par les articles 3 et 4 du décret susmentionné et contribuent à une gouvernance efficace de la réserve.

							Au sein du conseil scientifique : 2 membres du Conseil National de la Protection de la Nature y siègent. Entre la dépose du dossier et la création de la réserve naturelle nationale, il s'est passé 10 ans. Au moment de la création, il n'y a pas eu de discussion. Les scientifiques présents à l'époque dans le périmètre choisi ont bien été consultés. NB : la réserve naturelle se situe dans un territoire non habité.
1.2.	Assurer la participation dans le processus de décision de la gouvernance et de la gestion	X					Les instances se réunissent chaque année pour donner leur avis sur le fonctionnement et les orientations de la réserve naturelle mises en place par le gestionnaire. http://www.taaf.fr/IMG/pdf/bilan_activites_rnn_2015v9-web.pdf Les membres du comité consultatif sont nommés par arrêté ministériel et disponibles (moyen de vérification D7) Le comité consultatif se réunit trois fois par an. Au sein de ce comité, il y a cinq ministères impliqués, le Sénat, l'Assemblée Nationale et 8 personnes qualifiées soit un total de 26 membres Ils sont consultés sur le plan de gestion et l'évaluation du plan de gestion. La liste des membres nommés est mise à disposition. Les autres parties prenantes, qui sont les pêcheurs, sont bien consultées même si ils ne sont pas dans les instances de gouvernance. Il s'agit du groupe de travail de la pêche australe (GTPA).
1.3.	Atteindre la transparence et la responsabilité des prises de décision	X					A l'instar des autres réserves naturelles, la réserve naturelle des TAF est dotée d'un comité consultatif (conseil de gestion) et d'un conseil scientifique. Ces deux instances aux rôles distincts sont mises en place par les articles 3 et 4 du décret de création de la réserve et contribuent à une gouvernance efficace de la réserve : - Le comité consultatif donne son avis sur le fonctionnement de la réserve, sur sa gestion et sur les conditions d'application des mesures prévues par la décision de classement. Il est consulté sur le projet de plan de gestion mentionné à l'article 5 du décret de création (http://www.taaf.fr/IMG/pdf/telechargez_le_decret_no_2006-1211.pdf). Il peut demander au représentant de l'Etat la réalisation d'études scientifiques et recueillir tout avis en vue d'assurer la conservation, la protection et l'amélioration du milieu naturel de la réserve. Il peut déléguer l'examen

							d'une question particulière à une formation restreinte. - Le comité de l'environnement polaire institué par le décret n°93-740 du 29 mars 1993 tient lieu de conseil scientifique de la réserve. Le conseil scientifique est consulté sur le projet de plan de gestion mentionné à l'article 5 et peut être sollicité sur toute question à caractère scientifique touchant la réserve. Des comptes rendus sont rédigés après chaque réunion. Ils ne sont pas rendus publics mais ils sont repris dans les rapports d'activités (un chapitre entier y est consacré). En ce qui concerne la prise de connaissance et la résolution de plaintes, conflits ou griefs, cela passe par le tribunal administratif.
1.4.	Permettre la vitalité de la gouvernance et la capacité d'adaptation de la gestion	X					Afin que la planification et la gestion soient fondées sur les meilleures connaissances disponible du contexte social et écologique du site, une gestion adaptative est mise en œuvre à travers : - un bilan d'activités qui est réalisé chaque année et il fait état et propositions d'adaptation aux différents objectifs fixés. - le comité consultatif et le conseil scientifique qui permettent de contribuer à une gouvernance efficace de la réserve : • Le comité consultatif se réunit chaque année afin (trois fois par an ou même plus notamment lors de la rédaction du plan de gestion) d'examiner les indicateurs de gestion et le bilan de l'exercice de l'année précédente. Il peut demander au représentant de l'Etat la réalisation d'études scientifiques et recueillir tout avis en vue d'assurer la conservation, la protection et l'amélioration du milieu naturel de la réserve. Il peut déléguer l'examen d'une question particulière à une formation restreinte. • Le conseil scientifique se réunit également tous les ans afin d'aborder les questions à caractère scientifique relatives par exemple au périmètre de la réserve, les activités autorisées, les accès au site, etc... - une convention qui a été signée entre l'IPEV et les TAAF, en décembre 2009, afin d'apporter un cadre scientifique d'excellence aux actions de la réserve. Cette convention permet la mise en place de programmes de recherches dédiés à la gestion de l'environnement.
Evaluation globale du pilier 1		X					La réserve naturelle nationale des TAF fait l'objet d'une gouvernance de type B (partagée). Le préfet des Terres Australes et Antarctiques Françaises est assisté dans sa

							mission de gestion de la réserve par un Conseil scientifique constitué des membres du Comité de l'Environnement Polaire (CEP) et d'un Comité de gestion ayant pour membres ceux du Conseil consultatif des Terres Australes et Antarctiques Françaises. La réserve naturelle nationale des TAF dispose d'un réseau de partenaires éprouvé (communauté scientifique polaire coordonnée par l'IPEV, AEM, CROSS, DMSOI, etc.) et d'un schéma de gouvernance robuste (Conseil scientifique, Comité de gestion).
--	--	--	--	--	--	--	---

Pilier 2. Conception et planification appropriées

Le site doit avoir des buts et des objectifs clairs, fondés sur une bonne compréhension de son contexte naturel, social et culturel

Standards		Evaluation						Justification de l'évaluation
		Dépassé/Atteint	Atteint dans l'année	Atteint dans les 5 ans	Non atteignable	Données insuffisantes	Ne s'applique pas	
2.1.	Identifier les valeurs principales du site							Le patrimoine biologique encore presque intact des îles océaniques françaises est d'une richesse et d'une importance considérables. http://www.taaf.fr/IMG/pdf/depliant_rn_taaf.pdf L'endémisme prononcé, la très forte relation trophique entre les domaines marin et terrestre, l'isolement extrême et l'éloignement de toutes sources de contamination font de ces îles subantarctiques des milieux originaux sans équivalent. Elles présentent un intérêt exceptionnel pour la conservation de la biodiversité. Un demi-siècle d'études et de suivis scientifiques, activités actuellement mises en œuvre par l'Institut Polaire français Paul Emile Victor (IPEV) avec l'actif soutien logistique de l'administration des TAAF, offre une somme d'informations relatives au climat, à la géologie, à la pédologie, à la faune et à la flore inégalée à ce jour dans une réserve naturelle française.
A	Les valeurs principales relatives à la	X						Description des valeurs naturelles du site :

	conservation de la nature sont identifiées							Situées à proximité du front polaire et de la convergence subtropicale, les eaux sont particulièrement riches en espèces pélagiques (crustacés, calmars, poissons) qui elles-mêmes alimentent les oiseaux de mer et les pinnipèdes (éléphants de mer, otaries etc.). De nombreux cétacés sont également présents. Crozet et Kerguelen accueillent notamment une population de grandes baleines bleues, espèce ayant un statut de conservation très défavorable. Les orques qui s'alimentent et se reproduisent dans les eaux subantarctiques viennent chasser les jeunes éléphants de mer et les manchots le long des côtes. Au niveau végétal, les îles subantarctiques françaises comptent 70 espèces de plantes vasculaires indigènes dont 24 espèces endémiques à la région subantarctique. Seul un arbre endémique, le <i>Phylica arborea</i>, est présent sur l'île d'Amsterdam. Les plateaux continentaux présentent une diversité spécifique exceptionnelle et les principaux milieux marins constituent un patrimoine biologique de premier ordre qui n'a pratiquement pas été perturbé malgré un siècle de pêche grâce à l'utilisation de méthodes adaptées. Etat de la connaissance : - Première évaluation dans la Liste rouge nationale pour les vertébrés des TAAF parue en 2015 : https://inpn.mnhn.fr/actualites/lire/4321/ - Une liste des espèces protégées : http://www.taaf.fr/Liste-des-especes-protgees - Pour le patrimoine terrestre, grâce à la compilation des données historiques d'inventaires floristiques et faunistiques, et à l'acquisition de nouvelles données liées aux collectes effectuées chaque année, la connaissance peut être améliorée et plusieurs programmes sont mis en place : • Un référentiel taxonomique pour la faune et la flore a été élaboré en collaboration avec l'aide du muséum nationale d'histoire naturelle. • des observatoires et inventaires des habitats, plantes et invertébrés sont mis en place • des observatoires et inventaires pour les oiseaux et mammifères sont également réalisés • etc... - Pour le patrimoine marin, les écosystèmes marins côtiers des îles subantarctiques françaises ont été relativement peu étudiés et leur biodiversité est dès lors encore peu connue comparée à celle des domaines marin pélagique et terrestre. Fort de ce constat, le programme PROTEKER (http://www.proteker.net/?lang=en) (n°1044 de l'IPEV) a vu le jour en 2011 avec pour objectif la mise en place d'un observatoire marin pour le suivi
--	--	--	--	--	--	--	--	---

							écologique de la biodiversité marine côtière des Iles Kerguelen et l'évaluation des effets des changements environnementaux sur cette biodiversité. - Les annexes du plan de gestion détaillent les inventaires « milieux-invertébrés » et des cartographies sont également disponibles. Au fil des bilans d'activités réalisés depuis 2011, de nombreuses connaissances ont été acquises en ce qui concerne les valeurs principales du site en réponse au plan de gestion 2011-2015.
B	Les valeurs principales relatives aux services écosystémiques sont identifiées	X					En France, la notion de service écosystémique est peu appropriée dans le monde scientifique, ce qui retarde sa prise en compte au niveau de la réserve naturelle. Il n'y a pas de quantification des services écosystémiques. Aucune étude approfondie n'est en cours. La question ne sera pas étudiée dans le cadre du projet BEST. Par contre, dans le plan de gestion, cela ressort à travers la fonctionnalité. Ils peuvent être identifiés à travers l'élaboration du nouveau plan de gestion même si il n'existe aucune étude spécifique. Par ailleurs, des exemples concrets, issus de la brochure « Panorama des services écologiques fournis par les milieux naturels en France » rédigée par le comité français de l'UICN, sont cités (http://www.uicn.fr/IMG/pdf/UICN_France_services_ecologiques_marins_et_cotiers.pdf) : - Services d'approvisionnement : La production primaire élevée dans les eaux australes permet un développement fort de l'ensemble de la chaîne trophique, dont de nombreux poissons commercialisés. Sur les plateaux sous-marins, on retrouve les frayères et les zones de nurseries des principales ressources marines exploitées dans la zone (légine australe, poisson des glaces, etc.). Amsterdam et Saint-Paul, quant à elles, hébergent l'une des seules populations de langoustes (<i>Jasus paulensis</i>) de la région. La pêche représente la première activité économique des Terres australes françaises et s'appuie sur un modèle de gestion durable des ressources halieutiques porté par l'administration des TAAF. Des prescriptions techniques visant à encadrer l'exercice de la pêche australe sont prises chaque année par arrêté préfectoral, tout comme les Totaux Admissibles de Captures (TAC), définis pour chacune des pêcheries et par ZEE sur la base des recommandations scientifiques du MNHN. Un système de contrôle et de suivi

								rigoureux des pêcheries, via la tenue de carnet de pêche et la présence de contrôleurs de pêche (COPEC), est également mis en œuvre. Toutes ces mesures, qui constituent la base d'une gestion écosystémique des pêches, permettent aux pêcheries australes des TAAF d'être reconnues : elles sont intégrées au système de gestion des pêcheries de la CCAMLR et la pêche légitime de Kerguelen est labellisée MSC depuis 2013. « L'effet réserve » occasionné par ce mode de gestion permet un renouvellement du stock de poissons à l'échelle de l'océan Indien. En ce sens, les Terres australes françaises représentent des laboratoires à ciel ouvert pour les scientifiques du monde entier. La situation géographique, géologique, les particularités océanographiques et écologiques en font un territoire unique pour l'étude de l'évolution des espèces en milieu insulaire et pour celle de l'impact des changements globaux sur les écosystèmes. Les Terres australes françaises sont aujourd'hui le premier territoire subantarctique en termes d'activités de recherche et de publications scientifiques. - Services de régulation : La situation géomorphologique et océanographique des Terres australes françaises permet une forte productivité primaire. Lors de son cycle de développement, le phytoplancton séquestre du carbone et crée de l'oxygène. Ces zones de forte productivité primaire agissent alors comme des puits de carbone, permettant une régulation du carbone à l'échelle planétaire. Ainsi, les eaux des Terres australes françaises sont un acteur essentiel dans la lutte contre le changement climatique et l'acidification des océans. De la même manière, en milieu côtier, les écosystèmes à <i>Macrocystis pyrifera</i> et <i>Durvillaea antarctica</i> permettent de fixer le carbone dans le sol, freiner le transport des sédiments, consolider les côtes et limiter leur érosion. - Services de soutien: Les îles isolées des Terres australes françaises représentent des zones clés d'alimentation pour de nombreuses espèces marines emblématiques, dont les oiseaux et mammifères marins. En effet, elles abritent 47 espèces d'oiseaux dont 10 endémiques. On y trouve par exemple la plus grande colonie de manchots royaux au monde ou l'emblématique albatros d'Amsterdam qui fait l'objet d'un Plan National d'Actions. Ces îles sont également des zones d'alimentation primordiales pour 4 espèces de pinnipèdes et 19 espèces de cétacés, dont treize se reproduisent dans la zone. On y retrouve par exemple la deuxième population d'éléphants de mer au monde et l'endémique dauphin de Commerson. Par ailleurs, les habitats retrouvés dans ces territoires isolés sont très particuliers. En milieu terrestre, on retrouve des assemblages floristiques rares caractérisés par un fort endémisme. On peut mentionner par
--	--	--	--	--	--	--	--	--

							exemple le <i>Lyallia kergelensis</i> (endémique de Kerguelen) ou le chou de Kerguelen (endémique régional). Sur Amsterdam, les tourbières à sphaignes abritent de nombreux invertébrés endémiques non encore répertoriés. En milieu marin, le benthos présente un nombre important de taxons indicateurs d'écosystèmes marins vulnérables reconnu par la CCAMLR. En milieu côtier, les écosystèmes à <i>Macrocystis pyrifera</i> et <i>Durvillaea antarctica</i> abritent deux tiers des espèces marines pour qui ils représentent des zones d'alimentation, de reproduction et de refuge. Les Terres australes françaises permettent de préserver la diversité génétique des espèces. En effet, ces îles aux conditions climatiques extrêmes ont permis le développement d'espèces endémiques aux caractéristiques biologiques uniques. Par exemple, afin de s'adapter aux conditions météorologiques, la mouche <i>Anatalanta aptera</i> a perdu ses ailes. Enfin, les Terres australes françaises sont dispersées sur un très large gradient latitudinal, des zones subantarctiques (Kerguelen et Crozet) aux zones subtropicales (Amsterdam et Saint-Paul). Ceci permet une représentativité d'espèces typiques de ces milieux. Ces caractéristiques biologiques sont essentielles à conserver afin de maintenir la résilience des écosystèmes face aux changements globaux. - Services culturels : Les Terres australes françaises abritent un des derniers lieux de « naturalité », qui conserve la nature sauvage de son patrimoine naturel. Elles demeurent des sources d'émerveillement et d'inspirations qui participent encore à la sensibilisation du grand public et facilitent sa mobilisation pour la conservation de l'environnement. Le patrimoine culturel très particulier issu des activités historiques de chasse et de pêche dans les australes nourrissent également la curiosité des passionnés et historiens. Dans cette optique, les TAAF mènent différentes actions de communication dont des reportages, la publication d'articles dans des revues naturalistes ou grand public, ainsi que la participation à des événements grand public. Les Terres australes françaises accueillent enfin un nombre très limité de touristes (environ 50 touristes par an), qui viennent chercher une expérience spirituelle et naturaliste d'exception. Ces territoires uniques et préservés permettent également de nourrir la vocation et de former de jeunes chercheurs et écologues du monde entier.
C	Les valeurs culturelles principales sont identifiées	X					Ce site a été peu fréquenté par l'homme compte tenu de son éloignement. Toutefois, les Terres australes françaises ont été largement visitées au fil des siècles. Les vestiges des infrastructures érigées par les pionniers des Terres australes constituent aujourd'hui la partie la plus visible du patrimoine

							historique de la réserve naturelle. A ces vestiges immobiliers s'ajoutent de nombreux objets épars, révélateurs discrets des passages humains sur les différents sites de ce qui est devenu depuis la réserve naturelle des Terres australes françaises. Des éléments sont détaillés pages 352 à 356 du plan de gestion volet A. Les éléments culturels représentent une vraie valeur internationale avec les paysages, le patrimoine à travers les expositions, la philatélie, les nombreux écrits, la littérature, l'histoire sur la pêche à la baleine et autres pêcheries, l'existence de cimetières (une île entière concernée)
2.2.	Concevoir le site pour garantir une conservation à long terme des valeurs principales	X					Différents zonages constituent la réserve naturelle. Des zones de protection intégrales ont été créées (dans le décret de création de la réserve) et une zone est réservée à la recherche scientifique et technique. Elle est reconnue au niveau international (convention internationale Ramsar) et cela en fait le plus grand site d'Europe classé. En ce qui concerne la considération dans la gestion des conséquences du changement climatique, plusieurs études sont menées ou vont être mises en œuvre : - études et suivis scientifiques menés depuis plus de 50 ans par l'Institut Polaire français Paul Emile Victor (IPEV) avec l'actif soutien logistique de l'administration des Taaf, offre une somme d'informations relatives au climat, à la géologie, à la pédologie, à la faune et à la flore inégalée à ce jour dans une réserve naturelle française. - le projet européen BEST (BEST vise à encourager la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et des services écosystémiques dans l'outre-mer européen, grâce notamment aux approches fondées sur les écosystèmes pour s'adapter et atténuer les effets du changement climatique) : Pages 47-48 du bilan d'activités de 2015. La réserve naturelle nationale, qui est à la fois terrestre et marine, permet de couvrir toutes les zones d'alimentation. Au niveau terrestre, tout a été classé en réserve naturelle nationale. Elle représente une unicité de grands types d'écosystèmes. En ce qui concerne la coopération internationale : - Il y a eu des échanges scientifiques entre Crozet et l'Afrique du Sud. - Travail d'éco-régionalisation avec CCAMLR (Commission pour la conservation de la faune et la flore marine de l'Antarctique)

							- Programme GLIDE - Coopération avec la Nouvelle Zélande sur les mesures conservatoires de mortalité aviaire - Participation au groupe de travail thématique suivi et démographie et maladies émergentes : ACAP (albatros/pétrels) - Dans les instances de gouvernance, beaucoup de membres internationaux En ce qui concerne l'adaptation dans le contexte du changement climatique, le volet biosécurité est important afin d'éviter les invasions biologiques. Idem pour ce qui est de l'apparition de virus : processus de décontamination. Mise en place du renforcement des réserves intégrales avec des zones totalement sanctuarisées.
2.3.	Comprendre les menaces et les défis qui affectent les valeurs principales du site	X					Les menaces suivantes sont identifiées : - Espèces exotiques envahissantes : il s'agit d'une des principales menaces qui est à l'origine de la création de la réserve (http://www.taaf.fr/IMG/pdf/synthese_plan_de_gestion_2011-2015_reserve_taaf.pdf (pages 18-19)) - le changement climatique : il s'agit d'une des menaces qui est à l'origine de la création de la réserve - les activités humaines en dehors des bases (perturbations dans les colonies d'oiseaux ou de mammifères marins, dégradation des milieux par piétinement et augmentation de l'aire de répartition d'espèces allochtones) - Déchets et production d'énergie pour le fonctionnement des stations permanentes - activités de pêche qui se déroulent dans la partie marine de la réserve. Outre le prélèvement qui est cependant rigoureusement contrôlé se pose le problème de la perte d'engins de captures tels les casiers à crustacés qui constituent une éventuelle pollution des habitats. http://www.taaf.fr/Impacts-et-menaces-sur-la-biodiversite-420 <u>Seule la menace relative au changement climatique impacte toute la zone. Les autres menaces concernent pas plus de 2% du site.</u>
2.4.	Comprendre le contexte social et économique	X					Les impacts sur les communautés locales lors de la création du site sont négligeables puisque la réserve naturelle des Terres Australes Françaises, contrairement aux autres réserves françaises, a la particularité « d'abriter » une population humaine regroupée sur des bases scientifiques et logistiques. L'ensemble du territoire relève du domaine privé de l'Etat à l'exception des

								bases comprises dans son domaine public. Toutefois, des activités socio-économiques sont pratiquées et elles sont les suivantes (pages 357 à 368 du plan de gestion volet A) : - La recherche scientifique : les activités de recherche sur les districts sont mises en œuvre par l'Institut polaire Français Paul Emile Victor (IPEV), agence française de projection de moyens dans les régions polaires au bénéfice de la recherche académique nationale. - Activité économique principale : la pêche professionnelle. La pêche actuelle dans la réserve marine ne concerne désormais plus que les eaux territoriales de St-Paul et Amsterdam. La pêche dans le reste de la réserve, notamment dans la partie marine de Crozet et de Kerguelen est strictement interdite. Des contrôleurs de pêche sont embarqués à chaque marée, leur rôle est de veiller à la bonne application de la réglementation et aux bonnes pratiques de pêches. Ils sont également impliqués dans la réalisation d'un programme de suivi halieutique rigoureux destiné à acquérir la connaissance biologique et évaluer la biomasse exploitable. Leur travail contribue ainsi à la connaissance précise des méthodes de pêche qui évoluent et au contrôle des résultats obtenus. Deux personnes de l'administration des TAAF embarquent sur les bateaux de pêche. Un seul bateau est autorisé dans le périmètre de la RNN 5 mois par an et il doit respecter des quotas. C'est une ressource avantageuse pour le peu de pêcheurs concernés. Superficie pêchée : 12 km². - Les activités de gestion : Encore relativement restreinte jusqu'à maintenant, la présence des gestionnaires sur le terrain est indispensable pour mener les actions de gestions. Au même titre que les activités scientifiques, elles sont génératrices d'emplois. - Le tourisme : La réserve est ouverte, dans des conditions particulières, au tourisme. L'activité touristique a lieu dans les Terres australes françaises depuis 1994. Un nombre limité de touristes est embarqué sur le Marion Dufresne et débarque à Crozet, Kerguelen et Amsterdam et ceci trois fois par an. La mission prioritaire de ce bateau est le ravitaillement et la relève des personnels des trois districts, l'accueil de touristes à bord ne peut être qu'une possibilité, non une proposition systématique. Le nombre de places disponibles, conditionné par le programme logistique du bateau, est fixé pour chaque rotation par le territoire. Le tourisme concerne moins de 50 personnes par an.
--	--	--	--	--	--	--	--	--

Evaluation globale du pilier 2	X						Le site a été conçu afin de permettre la conservation à long terme des valeurs principales pour lesquelles le site a été créé. La réserve naturelle est découpée selon trois différents zonages afin de préserver au mieux ces valeurs : - Zone de protection intégrale : l'accès est interdit à toute personne, sauf dérogation délivrée par le Préfet des Taaf. - Zone réservée à la recherche scientifique et technique : l'accès est interdit, sauf au personnel scientifique ayant reçu une dérogation de la part du Préfet des TAAF dans le cadre de recherches scientifique ou techniques (création par l'arrêté territorial n°14 du 30 juillet 1985, et prolongée pour 5 ans par l'arrêté n°2006—22 du 20 avril 2006) - Zone de protection « classique » : constituée de l'ensemble des autres sites de la réserve. L'accès est réglementé par le décret portant création de la réserve naturelle (les bases font partie de cette zone mais les activités nécessaires à leur bon fonctionnement sont autorisés). La réglementation est stricte et les mesures de gestion mises en place répondent aux besoins des valeurs principales du site. En ce qui concerne la compréhension et l'identification des services écosystémiques, des compléments seront apportés.
---------------------------------------	----------	--	--	--	--	--	--

Pilier 3. Gestion efficace

Le site doit être géré de manière efficace

Standards		Evaluation						Justification de l'évaluation
		Dépassé/Atteint	Atteint dans l'année	Atteint dans les 5 ans	Non atteignable	Données insuffisantes	Ne s'applique pas	
3.1.	Développer et mettre en œuvre un plan de gestion (ou tout autre document équivalent) à long terme							Le premier plan de gestion a été rédigé par les TAAF avec la collaboration de plusieurs organismes scientifiques soutenus par l'institut polaire français Paul-Emile Victor (IPEV). Au cours des 3 années de rédaction, ce document a été validé par différents organismes : le Comité de l'Environnement Polaire (CEP), le Conseil Consultatif des TAAF, le Conseil National de Protection de la Nature (CNPN) et a enfin été transmis pour avis au ministère en charge de la protection de la nature. C'est le préfet, Administrateur supérieur des TAAF qui a définitivement validé ce plan pour la période 2011-2015. Dans la construction du plan de gestion, les objectifs sont découpés de la manière suivante : - Objectifs longs termes sur 25 ans (une vraie continuité entre les plans de gestion) - Objectifs à 5-10 ans - Plan d'action Le prochain plan de gestion est en cours de rédaction pour 10 ans. Les

								objectifs longs termes restent les mêmes.
A	Des orientations/objectifs de gestion clairs et appropriés	X						Le plan de gestion a été rédigé en plusieurs volets pour la période 2011-2015. Les objectifs de gestion sont liés aux valeurs clés. Le volet B du plan de gestion décrit toutes les orientations de gestion sous forme de : - fiches détaillées avec notamment les éléments suivants : priorité, faisabilité, contexte et enjeux, objectifs et résultats attendus, indicateurs, description du protocole, contrainte à la mise en œuvre de l'action, recommandations environnementale pour la mise en œuvre - tableau de synthèse avec les éléments suivants : objectif, action, priorité, faisabilité, années de réalisation de l'action, n° de fiche correspondante, les partenaires, le budget Les orientations sont divisées en neuf grandes thématiques qui recouvrent l'ensemble des enjeux, objectifs identifiés afin de préserver l'ensemble des valeurs de la réserve naturelle : 1) Atténuer l'impact des activités humaines sur les milieux au sein de la réserve naturelle 2) Rétablir les populations d'espèces menacées 3) Réduire les risques d'introduction et de dispersion d'espèces allochtones et gérer les populations des espèces allochtones parvenues sur la réserve 4) Améliorer la connaissance sur le patrimoine naturel de la réserve 5) Agir en mer en faveur de la conservation du patrimoine au-delà du périmètre de la réserve naturelle 6) Conserver le patrimoine historique de la réserve naturelle 7) Mobiliser les acteurs de la réserve 8) Développer la sensibilisation et la communication vers l'externe 9) Archiver de manière durable la connaissance Les implications du changement climatique sont prises en compte dans les fiches détaillées des orientations de gestion pour la réserve naturelle. Des éléments complémentaires seront apportés sur la question de l'impact du changement climatique. La prise en compte des questions du changement climatique est réalisée à travers le suivi. Deux sites servent de référence pour le GIEC (ex. pour le dioxyde de carbone : la base d'Amsterdam).

								Pour les objectifs opérationnels mentionnés dans le plan de gestion, il y a des objectifs qui visent ces menaces.
B	Une capacité suffisante pour gérer effectivement	X						La réponse à ce critère est ici découpée en trois parties : 1) En ce qui concerne les employés de la réserve : - Malgré une croissance en 2014, les membres du comité ont noté que l'effectif du personnel ne permettait pas encore de répondre totalement aux objectifs du plan de gestion. L'effectif total de la réserve naturelle enregistre une diminution de 1,52 ETP en 2015 (absence de stagiaire et deux contractuels détachés ont quitté leur fonction (le remplacement n'a pas pu être envisagé compte tenu de leurs compétences très spécifiques). - En 2016, la réserve va passer à 24-25 ETP (18 l'année dernière) : 5,3 postes supplémentaires - Par ailleurs l'augmentation de la dotation du ministère chargé de l'écologie est notée (+20% par rapport à 2013) tout en encourageant l'équipe gestionnaire à poursuivre la diversification des sources de financement (programmes européens, mécénat, etc.). A propos du bien être des employés, il faut souligner la dimension psychologique car la réserve naturelle nationale des terres australes françaises se situe sur territoire isolé. Une cellule psychologique est mise en place. 2) En ce qui concerne la logistique : - le personnel de la réserve dispose pour chaque île de bureaux et de logement personnel (Pages 65 à 71 des annexes du plan de gestion. - Des bateaux sont mis à disposition (le Marion Dufresne (troisième bateau desservant des TAAF desservant les terres australes), la Curieuse (pour la recherche), l'Aventure II (pour les suivis scientifiques)) et un hélicoptère est également mis à disposition (Pages 31 à 33 du plan de gestion volet A) Pour le moment, les infrastructures et l'équipement sont adaptés, bien entretenus et remplacés régulièrement. Le budget et la trésorerie sont importants. Une grosse part du budget vient de fonds européens et de mécénats directement affectés à la RN 3) Collaboration avec d'autres institutions : Pour une bonne mise en œuvre du plan de gestion la réserve naturelle travaille avec la collaboration de plusieurs organismes scientifiques soutenus par

								l'institut polaire français Paul-Emile Victor (IPEV). Au cours des 3 années de rédaction, ce document a été validé par différents organismes : le Comité de l'Environnement Polaire (CEP), le Conseil Consultatif des TAAF, le Conseil National de Protection de la Nature (CNPN).
3.2.	Gérer les conditions écologiques	X						Dans le plan de gestion (volet B) des tableaux détaillés sont définis avec des actions concrètes pour les objectifs définis (ex. programmes de surveillance, abattre les espèces arborées allogènes, éradication des ongulés, repeuplement d'espèces autochtones, etc...) Dans chacune des fiches détaillées pour chacun des objectifs à mettre en place, les écosystèmes concernés sont bien identifiés. Par exemple, pour la grande thématique « Réduire les risques d'introduction et de dispersion d'espèces allochtones et gérer les populations des espèces allochtones parvenues sur la réserve », l'objectif global de ce volet du plan de gestion est de prévenir l'arrivée de nouvelles espèces et la dispersion au sein de la réserve d'espèces allochtones déjà présentes et de restaurer le fonctionnement des écosystèmes de la réserve impactés par ces espèces. Les écosystèmes sont clairement bien pris en compte dans les réflexions liées aux mesures de gestion mises en place au sein de la réserve naturelle.
3.3.	Gérer dans le contexte social et économique de la région	X						En réponse aux différentes activités décrites dans le critère 2.4 : - la pêche professionnelle (dans le bilan d'activités de 2015) : il s'agit de la principale activité économique. Un total admissible de capture est fixé par arrêté. Au niveau de Saint-Paul et Amsterdam, un seul navire usine exploite ces eaux côtières. Des Totaux Admissibles de Captures (TAC) sont définis annuellement, après avis du MNHN, pour la langouste et pour trois espèces de poissons (le cabot, le rouffe antarctique, le saint-paul). - Pour ce qui est de la pêche au poisson des glaces de Kerguelen, des études complémentaires ainsi qu'une étroite collaboration entre les scientifiques, la réserve naturelle, les armateurs et les capitaines de navires de pêche sont encore nécessaires pour évaluer avec plus de précisions l'impact de cette pêche sur le milieu marin et les ressources halieutiques, et définir des mesures d'atténuation adaptées et efficaces. - Hors du périmètre de la RN : le label MSC sur la légine à Kerguelen. - les activités touristiques : La création de la réserve naturelle n'a pas engendré de modification de l'activité touristique. Cependant, la réglementation prévue par décret lui est applicable et contribue, ainsi qu'il en va pour l'ensemble des activités humaines, à encadrer cette activité et limiter son

							impact (http://www.taaf.fr/Participation-a-une-rotation-australe-du-Marion-Dufresne) Ce sont les agents de la RN qui encadrent les touristiques. - les emplois (dans les annexes du plan de gestion) : la réserve naturelle nationale emploie du personnel pour mener à bien la gestion sur le site. L'ensemble de ce personnel est rémunéré sur le budget propre de la réserve naturelle (dotation ministérielle-DEB). Cependant, la mise en place des équipes de terrain de la réserve serait impossible sans l'appui de la logistique mise en place par les Taaf dans le cadre de son budget principal (fonctionnement du Marion Dufresne et du Chaland ainsi que le fonctionnement des bases en particulier). De plus, en fonction de la nature des opérations et de concert avec l'action des agents de la réserve naturelle, une partie de ce plan de gestion sera réalisée et financée directement sur les fonds propres des Taaf.
3.4.	Gérer les menaces	X					Le volet B du plan de gestion traite spécifiquement des actions à mettre en place pour chacune des menaces identifiées dans le critère 2.3 : - <i>Espèces exotiques envahissantes</i> : plus de vingt fiches proposent des actions au sein d'une grande thématique « Réduire les risques d'introduction et de dispersion d'espèces allochtones et gérer les populations des espèces allochtones parvenues sur la réserve » - <i>le changement climatique</i> : cette menace est prise en compte dans toutes les fiches actions pour lesquelles c'est un facteur influençant la mise en œuvre de l'objectif - <i>les activités humaines en dehors des bases (perturbations dans les colonies d'oiseaux ou de mammifères marins, dégradation des milieux par piétinement et augmentation de l'aire de répartition d'espèces allochtones)</i> - <i>Déchets et production d'énergie pour le fonctionnement des stations permanentes</i> Une des grandes thématiques des fiches actions traite de ces trois groupes de menaces « Atténuer l'impact des activités humaines sur les milieux au sein de la réserve naturelle » - <i>activités de pêche qui se déroulent dans la partie marine de la réserve. Outre le prélèvement qui est cependant rigoureusement contrôlé se pose le problème de la perte d'engins de captures tels les casiers à crustacés qui constituent une éventuelle pollution des habitats</i> La thématique « Agir en mer en faveur de la conservation du patrimoine naturel au-delà du périmètre de la réserve naturelle » propose des actions pour gérer cette menace :

								Diminuer l'impact des activités de pêche dans les ZEE françaises sur les populations d'oiseaux Participation des Taaf à la représentation de la France Territoire dans chaque grand rassemblement des organisations régionales de pêche
3.5.	Gérer l'accès, l'utilisation des ressources et les visites	X						Plusieurs mesures sont mises en place afin de gérer l'accès, l'utilisation, les ressources et les visites : 1) Dans le bilan d'activités de 2015 (page 12) : - Les zones maritimes bénéficient d'une attention toute particulière en matière de surveillance et elle a fait ses preuves. La présence d'activité de pêche illicite, non déclarée et non réglementée a très fortement chuté dans la zone depuis 2004, grâce à l'effort de surveillance. - Une surveillance est déployée autour des ZEE australes avec la coordination et le contrôle opérationnel des moyens de surveillance, le suivi des flottilles de pêche par VMS (Vessel Monitoring System), la recherche et l'analyse de renseignements sur l'activité de pêche illicite, l'exploitation du système RADARSAT (système de surveillance par Radar-Satellite) - L'application du Traité et de l'Accord entre la France et l'Australie sont des instruments de lutte contre la pêche INN (illicite, non déclarée et non réglementée). Le Traité date de 2003. - En 2015, aucune observation de navire ou d'activité de pêche INN n'a été constatée ou signalée dans la réserve naturelle et les ZEE australes. - Une jurisprudence : tous les navires de pêche pris dans la zone sont déroutés et sont soumis à une amende de plusieurs centaines de milliers d'euros et leurs navires sont vendus au bénéfice du domaine (23 cas avant la création de la RN / 0 depuis la création de la RN) A terre : une personne officier de police judiciaire (OPJ) chargée de faire respecter toute la réglementation. Il n'y a aucune infraction depuis la création de la RN. Une personne sur le bateau Austral (st Paul et Amsterdam) également OPJ (ex. pour les dépassements de quotas...). Si une infraction est constatée, cela suit la procédure habituelle. 2) Dans l'arrêté de création, des chapitres sont consacrés à la réglementation stricte de la réserve naturelle. 3) Une fiche pratique est disponible sur le site internet de la réserve naturelle précisant les activités interdites ainsi que les distances de sécurité vis-à-vis de la faune (http://www.taaf.fr/Fiche-pratique)

								4) Chaque personne qui passe sur l'île signe une charte de l'environnement qui l'engage à prendre connaissance de la réglementation et se doit de l'appliquer. Cela existe depuis la création de la RN.
3.6.	Gestion des activités autorisées dans la zone	X						La réserve naturelle nationale des TAF est découpée en trois zonages : - Zone de protection intégrale : l'accès est interdit à toute personne, sauf dérogation délivrée par le Préfet des Taaf. - Zone réservée à la recherche scientifique et technique : l'accès est interdit, sauf au personnel scientifique ayant reçu une dérogation de la part du Préfet des TAAF dans le cadre de recherches scientifique ou techniques (création par l'arrêté territorial n°14 du 30 juillet 1985, et prolongée pour 5 ans par l'arrêté n°2006—22 du 20 avril 2006) - Zone de protection « classique » : elle est constituée de l'ensemble des autres sites de la réserve. L'accès est réglementé par le décret portant création de la réserve naturelle (les bases font partie de cette zone mais les activités nécessaires à leur bon fonctionnement sont autorisés) De plus, un nouveau statut de protection va être créé et qui a été validé par le conseil scientifique de la réserve naturelle. Il est nommé « Zone à Forte valeur Patrimoniale » (ZFPV). L'accès aux zones classées sera soumis à l'accord préalable du préfet, administrateur supérieur des TAAF et donneront lieu à un arrêté préfectoral. A cette fin, et à l'instar des Zones de Protection Intégrale, les demandeurs seront dans l'obligation de présenter une étude d'impact qui devra évaluer les impacts potentiels sur les espèces et/ou le milieu, et préciser les mesures d'atténuation qui seront mises en œuvre. Les demandeurs devront également exposer les raisons pour lesquelles leur activité ne peut pas être réalisée dans un autre secteur et détailler l'intérêt qu'elle représente pour la conservation du patrimoine naturel de la réserve.
A	Gestion des activités autorisées dans le site	X						- Tout est interdit et tout est soumis à autorisation du Préfet. 1 ETP suit toutes les autorisations. Il s'agit du sigiste. L'autorisation de manipulation d'espèces protégées est attribuée par le conseil scientifique et le CNPN. Pour tout autre prélèvement, il est soumis à autorisation par un arrêté du Préfet. Depuis 2011, 93 arrêtés concernant les espèces ont été publiés. Ils comprennent des autorisations de manipulations d'espèces protégées et des autorisations de prélèvements d'espèces protégées et de minéraux dans la réserve.

							- La réglementation au sein de la réserve naturelle est très stricte (chapitre III du décret mais également page 54 plan de gestion, volet A et sur le site internet de la réserve (http://www.taaf.fr/Fiche-pratique)) Pour la recherche scientifique, une zone est réservée à cette activité. L'accès est soumis à autorisation afin de limiter la perturbation des expérimentations (créé par divers arrêtés du Préfet des TAAF, et notamment l'arrêté n°1985-14 et renouvelé tous les cinq ans). Les demandes sont formulées à l'avance par l'organisme souhaitant accéder à la zone et doivent spécifier le nombre d'accès nécessaires, le total du nombre de jours passés sur site ainsi que le nombre de personnes accédant au site. Le respect de ces autorisations est ensuite contrôlé par la base de données de suivi de la fréquentation des sites de la réserve naturelle. - les activités suivantes sont soumises à l'autorisation préalable du Préfet, administrateur supérieur des TAAF : • l'accès à des zones à accès réglementé (zones en protection intégrale ou zones réservées à la recherche scientifique) ; • la manipulation d'espèces protégées ; • le prélèvement d'espèces ou de minéraux ; • l'implantation de structures - Pour ce qui est des activités de pêche, page 58 du plan de gestion volet A : Actuellement, la pêche est régie par le décret n° 2009-1039 du 26 août 2009 pris pour l'application de la loi 18 juin 1966 précitée. L'administrateur supérieur, par arrêté, délivre les autorisations de pêche sous forme de licence et détermine les règles et les interdictions relatives à l'exercice de la pêche maritime. Les licences prévoient ainsi la période de pêche autorisée, les zones géographiques, les espèces ou groupes d'espèces concernés et les engins de pêche autorisés. Elles ont accordées après vérification de la capacité juridique, économique, financière et technique de l'armateur du ou des navires bénéficiaires.
B	Gestion des visiteurs et du tourisme	X					Le tourisme est limité dans les TAAF. La réserve est ouverte, dans des conditions particulières, au tourisme. L'activité touristique a lieu dans les Terres australes françaises depuis 1994. Un nombre limité de touristes est embarqué sur le Marion Dufresne et débarque à Crozet, Kerguelen et Amsterdam et ceci trois fois par an. La mission prioritaire de ce bateau est le ravitaillement et la relève des personnels des trois districts, l'accueil de touristes à bord ne peut être qu'une possibilité, non une proposition systématique. Le nombre de places disponibles,

							conditionné par le programme logistique du bateau, est fixé pour chaque rotation par le territoire. Le tourisme au sein de la réserve est restreint et encadré. Il concerne environ une vingtaine de personnes par rotation encadrées par au moins un guide naturaliste. Depuis 2002, une moyenne de 50 touristes. Ce chiffre a augmenté ces dernières années pour atteindre 80 passagers par an (il est redescendu). http://taaf.fr/Presentation-du-Marion-Dufresne http://www.taaf.fr/Participation-a-une-rotation-australe-du-Marion-Dufresne Sensibilisation des visiteurs : En mer, au cours de la navigation, de nombreuses conférences et formations sont proposées à l'ensemble des passagers pour leur permettre de mieux appréhender les missions et les enjeux des TAAF et de leurs partenaires (Ipev, notamment). Avant leur arrivée sur Crozet, les passagers reçoivent une formation théorique relative à la biosécurité, avant d'être invités à mettre en pratique les protocoles de décontamination de leurs vêtements et de leurs effets personnels qu'ils devront ensuite appliquer avant chaque descente à terre. A terre, lors des passages sur chacun des districts, les touristes sont placés sous l'encadrement des agents de terrain de la réserve naturelle. Les agents ont pour responsabilité de sensibiliser les touristes à la fragilité et à la vulnérabilité de la biodiversité de la réserve. Les sites classés en zone de protection intégrale par le décret du 3 octobre 2006, ne font pas l'objet de visites par les touristes (L'île Saint-Paul est survolée dans le respect du décret de la réserve). Il en va de même pour les sites réservés à la recherche scientifique et technique au titre de l'arrêté du 30 juillet 1985. D'un point de vue logistique, il n'existe pas de difficulté. Les touristes bénéficient des installations scientifiques. Sauf exception, les touristes dorment rarement à terre.
3.7	Mesurer la réussite	X					C'est le territoire où il existe le plus de données au monde et le plus de monitoring à travers : - Evaluation du plan de gestion - Publication des indicateurs annuels - Publication des indicateurs sur la durée de plan de gestion (5 ans) - Sur les 90 actions, il y a un indicateur et ensuite les indicateurs de résultats et quel que soit les actions menées, les corrections à apporter sont données

								Le volet C du plan de gestion est consacré au suivi de la réserve naturelle à travers de nombreux indicateurs. Ils permettent de suivre et d'évaluer les objectifs à long terme et également les objectifs du plan de gestion. Un suivi des indicateurs de gestion est également établi tous les ans sous forme de rapport avec des indicateurs suivis : - Statut d'avancement des actions du plan de gestion de la réserve naturelle - Nombre de programmes recherche/gestion en cours - Nombre de personnes recevant une formation avant leur départ vers la réserve http://www.taaf.fr/IMG/pdf/indicateurs_2015_web-v2.pdf
Evaluation globale du pilier 3	X							La réserve naturelle des Terres Australes Françaises semble répondre aux lignes directrices de l'UICN selon les trois composantes suivantes : - la réserve naturelle a été conçue de telle sorte qu'elle est capable de conserver ses valeurs au fil du temps, - les systèmes de processus de gestion sont appropriés et conformes aux méthodes de gestion reconnues et efficaces, - les résultats : la réserve naturelle fait l'objet d'une méthodologie de suivi-évaluation rigoureuse à l'appui d'indicateurs et elle fait également l'objet de nombreux suivis scientifiques qui permettent de justifier le maintien de ses valeurs et l'atteinte de ses buts et objectifs au fil du temps.

Pilier 4. Succès des résultats de conservation

Le site doit démontrer une conservation réussie à long terme des valeurs naturelles, des services écosystémiques et des valeurs culturelles associés ; ainsi que la réalisation des buts et des objectifs sociaux et économiques.

Standards		Evaluation						Justification de l'évaluation
		Dépassé/Atteint	Atteint dans l'année	Atteint dans les 5 ans	Non atteignable	Données insuffisantes	Ne s'applique pas	
4.1.	Démontrer la conservation des valeurs naturelles importantes	X						Plusieurs informations sont disponibles pour justifier de la bonne conservation des valeurs naturelles importantes de la réserve naturelle nationale : - Restauration du phylica (<i>Phylica arborea</i>) à Amsterdam : suite à l'arrivée de l'homme sur l'île en 1969, cette espèce avait quasiment disparu. Entre 1989, 1993, 7000 individus ont été replantés sur le versant est de l'île. La restauration de cette espèce constitue clairement un axe dans le plan de gestion. Dans ce contexte, une pépinière a été mise en place sur la Base Martin de Viviers en 2010 pour entreprendre durablement la production de plants puis leur réintroduction en milieu naturel. Depuis, les techniques de production n'ont cessé de s'améliorer. La production est désormais maîtrisée et s'élève à 2900 plants en 2015. Le sud d'Amsterdam constitue ainsi la dernière zone à repeupler pour reconstituer la ceinture originelle de phylica. Une réflexion est actuellement en cours pour réaliser des tests de plantations sur la pointe Del Cano. En fonction des résultats, il pourra être envisagé d'étendre ou non le programme de restauration du <i>Phylica arborea</i> dans le sud de l'île.

								- Développement du Plan National d'Action en faveur de l'albatros d'Amsterdam 2011-2015 Il existe un bilan. Les populations n'ont jamais été aussi fortes : 6 couples à 34 couples (évolution de 28 à 34 en 4 ans). Les populations augmentent. Par rapport aux menaces : - Espèces exotiques envahissantes éradiquées : mouton, mouflon et bovin - Réduction des populations de chats - Lutte contre les espèces végétales introduites : Les suivis mis en place montrent des résultats optimistes avec un nombre de repousses en diminution pour certaines espèces. Les actions de lutte doivent être poursuivies pour espérer éradiquer ces espèces. Même si toutes les mesures sont mises en œuvre et qu'il existe de nombreux programmes d'action, les résultats ne sont pas encore complètement atteints. Toutefois, tout est mis en œuvre pour. Les espèces exotiques envahissantes (EEE) représentent une priorité du plan de gestion de la Réserve naturelle nationale. En effet, 14 des 90 actions du plan de gestion concernent l'objectif « Gestion des populations d'espèces allochtones », dont 8 actions portent sur la connaissance et 6 actions sur des mesures de gestion. Aujourd'hui, la réserve mène des actions d'amélioration de la connaissance (écologie et répartition), des études de l'impact des EEE sur les espèces natives, des actions de détection (par la mise en place de quadrillage de veille), mais également des actions de limitation de la répartition, d'éradication et de suivis des éradications des EEE. En amont, la Réserve déploie des protocoles de biosécurité pour éviter la dissémination d'éléments pathogènes et de plantes invasives. La Réserve a aujourd'hui, à son actif, divers exemples réussis d'éradication, notamment sur l'île Australia (rats et souris), l'île Longue (moutons) et l'île Haute (mouflons) dans l'archipel des Kerguelen. Des mesures de restauration sont également à l'œuvre, notamment pour le <i>Phyllica arborea</i> à Amsterdam, le seul arbre des îles subantarctiques qui est endémique d'Amsterdam et de Tristan da Cunha. Grâce à ces différentes mesures, de nombreuses îles restent encore préservées de toute espèce exotique. Ce système de gestion éprouvé, sur un territoire d'envergure et d'une telle richesse spécifique, renforce l'originalité de ces territoires et assure le maintien de leur intégrité pour l'avenir. Toutes ces actions, et plus globalement le plan de gestion 2011-2015 de la Réserve naturelle, font l'objet d'une évaluation qui sera finalisée fin Octobre.
--	--	--	--	--	--	--	--	---

							Par ailleurs, les résultats de certaines de ces actions sont également détaillés dans les bilans d'activités annuels de la Réserve. Exemple issu de la stratégie AMP : La pêche professionnelle peut affecter les populations d'oiseaux par collision ou par capture accidentelle (mortalité aviaire réduite de 90% sur les bateaux de pêche de la légine). La France s'étant engagée auprès des Etats membres de la CCAMLR, plusieurs mesures ont été mises en place dans les ZEE des Terres australes françaises avec l'appui des équipes de la RNN des TAAF (les mesures concernent des activités se déroulant hors de la RNN mais pouvant impacter des espèces à fort enjeu pour la RNN) : lestage des lignes (moins accessibles pour les oiseaux) et mise en place de banderoles (effarouchement) à l'arrière des navires lors de la mise à l'eau des lignes. Et en 2015, Le conseil scientifique a enfin tenu à féliciter le travail important mené par la réserve sur la problématique de la pêche de Saint-Paul et Amsterdam. Il encourage la réserve à poursuivre ses efforts et suggère la mise en place raisonnée de zones interdites à la pêche (no-take zones). - La mise en place de 87% des actions prévues du plan de gestion reste un résultat très satisfaisant qui montre le fort investissement de la collectivité des TAAF dans la gestion de cet espace classé http://www.taaf.fr/IMG/pdf/indicateurs_2015_web-v2.pdf
4.2.	Démontrer la conservation des services écosystémiques	X					Pour mieux comprendre la dynamique des écosystèmes, suivre leur évolution et celle des communautés végétales associées face aux changements (naturels ou anthropiques) de leur environnement, des suivis à long terme ont été mis en place pour la première fois sur le district d'Amsterdam. Cette première campagne d'« observatoire des habitats » a permis de mettre en avant la richesse biologique de l'île, ainsi que d'importantes variabilités écosystémiques liées à la diversité des conditions écologiques. Concernant les milieux marins, le modèle de gestion durable des pêcheries australes portées par les TAAF permet un maintien de la ressource halieutique, comme en atteste la labellisation MSC pour la pêche à la légine à Kerguelen. Il est à noter que toutes les zones de pêche des Terres australes sont incluses dans la proposition de périmètre de la future Réserve et que les principales zones de frayère et de nurserie sont proposées au classement

							en « protection renforcée », soit des zones interdites à toute activité humaine, dont les activités industrielles et commerciales comme la pêche et à l'exception des activités autorisées par dérogation du préfet des TAAF, comme peuvent l'être les activités scientifiques. En intégrant une grande partie des espaces pélagiques des ZEE des Terres australes françaises, dont des tourbillons et des zones de rétention, le périmètre proposé pour la future réserve permet de préserver ces zones essentielles. Sur Kerguelen, la zone du méandre polaire, zone de rétention essentielle, est proposée en « protection renforcée ». Les zones à <i>Macrosystis pyrifera</i> et <i>Durvillea antarctica</i> de Kerguelen et de Crozet sont également proposées en « protection renforcée ». Les services de soutien cités dans la partie 2B sont également protégés par la Réserve, notamment de par ses statuts de protection, le régime de protection des espèces (cf. espèces protégées au niveau national et par décret) et par la régulation des accès et activités (les autorisations d'accès et d'activités sont fixées par arrêté du préfet des TAAF, sur avis du Comité de l'environnement polaire qui fait office de Conseil scientifique de la Réserve). L'extension de la Réserve naturelle permettra d'inclure une plus grande représentativité des fonctionnalités écologiques marines dont les zones de rétention, de reproduction, de nourricerie, d'alimentation, etc. La conservation de l'ensemble du réseau trophique sera ainsi assurée. Enfin, la naturalité du site et les valeurs culturelles qu'il véhicule est protégé par l'ensemble de mesures précitées. Le tourisme reste volontairement très limité et il n'existe pas de plan de développement significatif du tourisme dans les années à venir. Les activités scientifiques restent une priorité des TAAF et le futur plan de gestion prendra en compte un renforcement du cadre et du soutien aux activités scientifiques. Ainsi, les Terres australes françaises maintiendront leur rôle de vecteur de connaissance dont les résultats sont essentiels pour le milieu de la recherche à l'échelle mondiale.
4.3.	Démontrer la conservation des valeurs culturelles	X					- Les vestiges des installations passées constituent de véritable « témoins mobiliers » du passé de la réserve naturelle et sont maintenus et conservés au sein de la réserve naturelle. Issu du plan de gestion, volet A, chapitre 4.1 « Patrimoine culturel, paysager, archéologique et historique de la réserve naturelle ». - La littérature et les expositions perdurent - Grande diffusion d'information régulière pour conserver le patrimoine immatériel - Naturalité des espaces / wilderness maintenue

4.4.	Atteindre les buts et objectifs sociaux et économiques	X						Par rapport aux objectifs et buts sociaux économiques selon les activités pratiquées : - La pêche : l'objectif est de rendre les pratiques de pêche exemplaires. Le rapprochement avec les gestionnaires des autres pêcheries de langoustes du genre Jasus de l'hémisphère sud, en particulier celles de Tristan da Cunha (Atlantique Sud) et d'Australie, permet également d'engager un partage des connaissances sur lequel la réserve naturelle et le MNHN s'appuient pour améliorer leur gestion. Un travail de concertation est réalisé avec les pêcheurs et armateurs. Page 41 du bilan d'activités 2015. De manière générale, il existe une véritable valeur au produit pêché avec labellisation MSC. La pêche représente l'emploi local. En ce qui concerne les bénéfices apportés par l'activité, Il existe des droits de pêche qui vont directement à la direction des TAAF mais ils ne sont pas discriminants vis-à-vis des pêcheurs. Au sein même des TAAF, il existe une Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture qui assure le lien avec les armateurs et au sein de la réserve, il y a un agent sur les ressources halieutiques (il assure le suivi des contrôleurs de pêche). - La recherche scientifique : Dans le domaine « terrestre », les partenariats avec les programmes IPEV permettent de cadrer scientifiquement les inventaires et observatoires et d'améliorer les connaissances sur les oiseaux et les mammifères marins, les habitats, les invertébrés et les plantes autochtones ou introduites. Si le nombre d'ETP consacrés au milieu terrestre reste supérieur, la tendance est à l'équilibre avec le nombre d'ETP consacrés au milieu marin. http://www.taaf.fr/IMG/pdf/indicateurs_2015_web-v2.pdf - Le tourisme : ce jour, l'ensemble des personnes se rendant dans la réserve est sensibilisée à l'environnement avant d'y débarquer. A minima, des consignes relatives aux précautions à prendre dans le cas d'un débarquement sont dispensées. http://www.taaf.fr/IMG/pdf/indicateurs_2015_web-v2.pdf Enfin, en référence au pilier 1, la gouvernance du site est dynamique à travers notamment les bilans réalisés chaque année.

								Le lien avec les organisations scientifiques est constant.
Evaluation globale du pilier 4	X							- Avec plus de 85% des actions engagées, le bilan du premier plan de gestion de la réserve naturelle (2011-2015) apparaît comme une réelle réussite pour l'ensemble des services de la collectivité des TAAF. La mise en place des premières mesures de biosécurité sur le Marion Dufresne et sur les districts austraux, le développement des plans d'actions liés à la préservation des populations d'albatros d'Amsterdam et à la restauration du <i>Phylica arborea</i>, le retrait des installations humaines sur les sites isolés, la réduction drastique de la mortalité aviaire sur les palangriers pêchant la légine, l'amélioration des pratiques de pêche à la langouste sont autant d'actions concrètes qui marquent la volonté du gestionnaire d'inscrire sur le long terme une démarche de préservation de la biodiversité. - Le patrimoine biologique de la réserve naturelle nationale des TAF est encore presque intact et est d'une richesse et d'une importance considérable. - Les moyens mis en place pour la recherche scientifiques sont très importants : http://www.taaf.fr/L-Institut-polaire-francais-IPEV-650 http://www.taaf.fr/La-science-dans-les-Terres-australes-francaises La collaboration entre la communauté scientifique et l'équipe de la réserve représente un atout majeur pour la mise en œuvre des programmes de conservation. Ce partenariat devra encore être renforcé lors du prochain plan de gestion. L'évaluation du plan de gestion 2011-2015 de la Réserve naturelle a permis de mettre en lumière les réussites des actions menées. On compte parmi elles : - Un renforcement des activités d'acquisition de connaissance et la mise en place d'observatoires sur les espèces indigènes ou exotiques ; - La gestion des espèces exotiques envahissantes (voir partie 4.1) : la Réserve présente aujourd'hui divers exemples réussis d'éradication, notamment sur l'île Australia (rats et souris), l'île Longue (moutons) et l'île Haute (mouflons) dans l'archipel des Kerguelen. - Des mesures de restauration sont également à l'œuvre, notamment pour le <i>Phylica arborea</i> à Amsterdam, le seul arbre des îles subantarctiques qui est endémique d'Amsterdam et de Tristan da Cunha. Depuis 2012, 2253 plants ont été réintroduits sur Amsterdam ; - La diminution des sources de contamination via la limitation de la pollution lumineuse sur les bases, le démantèlement des anciennes structures

							(clôtures, anciens sites (ex : port pétrolier de Kerguelen, pisciculture d'Armor)) et la gestion des déchets (limitation des intrants de déchets potentiels, tri sélectif sur base, rapatriement et valorisation des déchets hors territoire, etc.) ; - La limitation du piétinement par l'installation de caillebotis : aujourd'hui, 2191m de caillebotis ont été installés sur Crozet et 1270m sur Amsterdam ; - La mise en place de nombreuses mesures de biosécurité pour éviter l'introduction d'EEE et de pathogènes. Une grande partie se fait sur le Marion Dufresne, qui a été aménagé pour accueillir une salle de biosécurité ; - La mortalité aviaire : Depuis 2008, suite aux actions des TAAF, on observe une baisse de 90% de la mortalité aviaire dans les Terres australes françaises ; - La sensibilisation continue des usagers de la Réserve : sensibilisation sur le Marion Dufresne (conférences) et sur site par la présence continue d'agents de la réserve qui accueillent tout nouvel arrivant de passage. - Sécurisation de la donnée sur le long terme : mise en place de partenariats scientifiques, développement de base de données, etc.
--	--	--	--	--	--	--	---

Conclusion

Piliers	Evaluation						Justification de l'évaluation
	Dépassé/Atteint	Atteint dans l'année	Atteint dans les 5 ans	Non atteignable	Données insuffisantes	Ne s'applique pas	
Evaluation globale du pilier 1	4						La réserve naturelle nationale des TAF fait l'objet d'une gouvernance de type B (partagée). Le préfet des Terres Australes et Antarctiques Françaises est assisté dans sa mission de gestion de la réserve par un Conseil scientifique constitué des membres du Comité de l'Environnement Polaire (CEP) et d'un Comité de gestion ayant pour membres ceux du Conseil consultatif des Terres Australes et Antarctiques Françaises. La réserve naturelle nationale des TAF dispose d'un réseau de partenaires éprouvé (communauté scientifique polaire coordonnée par l'IPEV, AEM, CROSS, DMSOI, etc.) et d'un schéma de gouvernance robuste (Conseil scientifique, Comité de gestion).
Evaluation globale du pilier 2	4						Le site a été conçu afin de permettre la conservation à long terme des valeurs principales pour lesquelles le site a été créé. La réserve naturelle est découpée selon trois différents zonages afin de préserver au mieux ces valeurs : - Zone de protection intégrale : l'accès est interdit à toute personne, sauf

						dérogation délivrée par le Préfet des Taaf. - Zone réservée à la recherche scientifique et technique : l'accès est interdit, sauf au personnel scientifique ayant reçu une dérogation de la part du Préfet des TAAF dans le cadre de recherches scientifique ou techniques (création par l'arrêté territorial n°14 du 30 juillet 1985, et prolongée pour 5 ans par l'arrêté n°2006—22 du 20 avril 2006) - Zone de protection « classique » : constituée de l'ensemble des autres sites de la réserve. L'accès est réglementé par le décret portant création de la réserve naturelle (les bases font partie de cette zone mais les activités nécessaires à leur bon fonctionnement sont autorisés). La réglementation est stricte et les mesures de gestion mises en place répondent aux besoins des valeurs principales du site. En ce qui concerne la compréhension et l'identification des services écosystémiques, des compléments seront apportés.
Evaluation globale du pilier 3	7					La réserve naturelle des Terres Australes Françaises semble répondre aux lignes directrices de l'UICN selon les trois composantes suivantes : - la réserve naturelle a été conçue de telle sorte qu'elle est capable de conserver ses valeurs au fil du temps, - les systèmes de processus de gestion sont appropriés et conformes aux méthodes de gestion reconnues et efficaces, - les résultats : la réserve naturelle fait l'objet d'une méthodologie de suivi-évaluation rigoureuse à l'appui d'indicateurs et elle fait également l'objet de nombreux suivis scientifiques qui permettent de justifier le maintien de ses valeurs et l'atteinte de ses buts et objectifs au fil du temps.
Evaluation globale du pilier 4	4					- Avec plus de 85% des actions engagées, le bilan du premier plan de gestion de la réserve naturelle (2011-2015) apparaît comme une réelle réussite pour l'ensemble des services de la collectivité des TAAF. La mise en place des premières mesures de biosécurité sur le Marion Dufresne et sur les districts austraux, le développement des plans d'actions liés à la préservation des populations d'albatros d'Amsterdam et à la restauration du <i>Phylica arborea</i>, le retrait des installations humaines sur les sites isolés, la réduction drastique de la mortalité aviaire sur les palangriers pêchant la légine, l'amélioration des pratiques de pêche à la langouste sont autant d'actions concrètes qui marquent la volonté du gestionnaire d'inscrire

							sur le long terme une démarche de préservation de la biodiversité. - Le patrimoine biologique de la réserve naturelle nationale des TAF est encore presque intact et est d'une richesse et d'une importance considérable. - Les moyens mis en place pour la recherche scientifiques sont très importants : http://www.taaf.fr/L-Institut-polaire-francais-IPEV-650 http://www.taaf.fr/La-science-dans-les-Terres-australes-francaises La collaboration entre la communauté scientifique et l'équipe de la réserve représente un atout majeur pour la mise en œuvre des programmes de conservation. Ce partenariat devra encore être renforcé lors du prochain plan de gestion. L'évaluation du plan de gestion 2011-2015 de la Réserve naturelle a permis de mettre en lumière les réussites des actions menées. On compte parmi elles : - Un renforcement des activités d'acquisition de connaissance et la mise en place d'observatoires sur les espèces indigènes ou exotiques ; - La gestion des espèces exotiques envahissantes (voir partie 4.1) : la Réserve présente aujourd'hui divers exemples réussis d'éradication, notamment sur l'île Australia (rats et souris), l'île Longue (moutons) et l'île Haute (mouflons) dans l'archipel des Kerguelen. - Des mesures de restauration sont également à l'œuvre, notamment pour le <i>Phyllica arborea</i> à Amsterdam, le seul arbre des îles subantarctiques qui est endémique d'Amsterdam et de Tristan da Cunha. Depuis 2012, 2253 plants ont été réintroduits sur Amsterdam ; - La diminution des sources de contamination via la limitation de la pollution lumineuse sur les bases, le démantèlement des anciennes structures (clôtures, anciens sites (ex : port pétrolier de Kerguelen, pisciculture d'Armor)) et la gestion des déchets (limitation des intrants de déchets potentiels, tri sélectif sur base, rapatriement et valorisation des déchets hors territoire, etc.) ; - La limitation du piétinement par l'installation de caillebotis : aujourd'hui, 2191m de caillebotis ont été installés sur Crozet et 1270m sur Amsterdam ; - La mise en place de nombreuses mesures de biosécurité pour éviter l'introduction d'EEE et de pathogènes. Une grande partie se fait sur le Marion Dufresne, qui a été aménagé pour accueillir une salle de biosécurité ; - La mortalité aviaire : Depuis 2008, suite aux actions des TAAF, on observe une baisse de 90% de la mortalité aviaire dans les Terres australes françaises ;
--	--	--	--	--	--	--	--

							- La sensibilisation continue des usagers de la Réserve : sensibilisation sur le Marion Dufresne (conférences) et sur site par la présence continue d'agents de la réserve qui accueillent tout nouvel arrivant de passage. - Sécurisation de la donnée sur le long terme : mise en place de partenariats scientifiques, développement de base de données, etc.
Evaluation globale	19						

Bibliographie

Moyens de vérification

N°	Documents
D 1	Site internet de la réserve naturelle : http://www.taaf.fr/-La-Reserve-Naturelle-Nationale-des-Terres-australes-francaises-
D 2	Document de création : https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000000609736
D 3	Cartographies : https://inpn.mnhn.fr/docs/espacesProteges/rnn/FR360016120061004C1.pdf https://onedrive.live.com/redir?resid=55AADC8E2B6BA8DA!2158&authkey=!AGfgqUByjBRcxjc&ithint=file%2cpdf
D 4	Synthèse du plan de gestion 2011-2015 http://www.taaf.fr/IMG/pdf/synthese_plan_de_gestion_2011-2015_reserve_taaf.pdf
D 5	Les bilans d'activités et suivis des indicateurs de gestion : http://www.taaf.fr/La-gestion-de-la-Reserve-naturelle-des-Terres-australes-francaises-421
D 6	Plan de gestion complet : https://onedrive.live.com/redir?resid=55AADC8E2B6BA8DA!2128&authkey=!AFCNO9yEIYKKbw0&ithint=folder%2cpdf
D 7	Les arrêtés de nomination des membres du conseil consultatif : https://onedrive.live.com/redir?resid=55AADC8E2B6BA8DA!2139&authkey=!ANpRqfCRDkdalGI&ithint=folder%2cpdf
D 8	Membres du Comité de l'environnement polaire (conseil scientifique): https://onedrive.live.com/redir?resid=55AADC8E2B6BA8DA!2154&authkey=!AFdMYUviURxHD1k&ithint=file%2cpdf

Avis du rapporteur

Mission d'évaluation de la candidature de la « Réserve naturelle nationale des terres australes françaises ».

Nom du rapporteur : Bernard Delay le 26/10/2016

Le rapporteur remercie Cedric Marteau et Anne Gaëlle Verdier pour leur accueil et la bonne qualité de leur aide, (réponses aux questions et documents fournis) lors de sa rencontre avec eux. Il remercie également les rédacteur et accompagnateurs pour la grande qualité de l'autoévaluation qui lui a été d'un grand secours.

Dates de la mission : Compte tenu des difficultés d'accès, il n'a pas été possible de faire une mission sur place. Le rapporteur a rencontré les responsables de la réserve : Cedric Marteau et Anne Gaëlle Verdier le 12 octobre au siège des TAAF à Paris. Cette rencontre fut très fructueuse et toutes les informations nécessaires ont été données.

1. Contexte de la mission

- *Historique de la candidature :* C'est la première candidature.
- *Principales caractéristiques du site (valeurs naturelles et culturelles).* Cette réserve est incluse dans les TAAF sur le domaine privé de l'état, c'est un territoire à ce jour de 2 220 000 ha avec une partie terrestre de 700 000 ha et une partie marine de 1 500 000 ha (une extension marine est en cours d'étude). Elle a été créée le 3 octobre 2006 sur et autour des îles Crozet, Kerguelen, Saint-Paul et Amsterdam. Elle possède un patrimoine naturel exceptionnel en très bon état et bien connu suite à plus d'un demi-siècle de suivi scientifique. Elles présentent un endémisme remarquable. Le fonctionnement des systèmes écologiques présente des particularités exceptionnelles qui font de ce territoire un haut lieu de la recherche sur la diversité biologique et l'écologie. Ces territoires sont, à priori, loin de toute pollution humaine, ils sont cependant très fragiles dans leur fonctionnement écologique et leurs principales espèces sont menacées. Une vigilance absolue devra être portée sur les risques d'exploitation de ressources minérales et biologiques. Il existe des valeurs culturelles qui ne peuvent pas être directes car la zone est inhabitée. En revanche il y a de nombreuses valeurs indirectes car ces territoires excitent l'imaginaire. Ainsi s'est construite une culture indirecte basée sur la recherche, la littérature, la photo, le cinéma et les conférences des scientifiques. On peut donc dire qu'il y a une culture des pôles et le management de la réserve y participe et la soutien.

2. Evaluation de l'atteinte des standards

2.1. Pilier 1 : Gouvernance équitable

A ce jour il m'a été impossible de voir les « parties prenantes » indiquées par le conservateur de la réserve. Rappelons que la réserve n'a aucune population permanente et que les parties prenantes sont essentiellement des scientifiques et assimilés. Seule l'activité pêche concerne officiellement la réserve : On peut donc classer en 4 catégories ces parties prenantes que les responsables de la réserve consultent : (i) les membres du comité de l'environnement polaire (CEP) qui siègent aussi en tant que Conseil Scientifique de la réserve ; (ii) le conseil consultatif des TAAF ; (iii) les pêcheries ; (iv) l'IPEV. Celui-ci garantit un niveau d'excellence à la recherche dans la réserve comme dans les autres zones des TAAF.

- **Evaluation du niveau d'atteinte des critères du pilier 1 :** Compte tenu de ce qui précède, le rapporteur considère que les critères du pilier 1 sont atteints avec excellence.

2.2. Pilier 2 : Conception et planification appropriées

La création de cette réserve avait un objectif précis : protéger sur le très long terme les espèces remarquables et leurs habitats. Pour atteindre cet objectif la réserve a été organisée en trois zones présentant trois types de protection : la zone de protection intégrale où tout accès est interdit sauf autorisation spéciale du Préfet ; la zone réservée à

la recherche scientifique et technique, l'accès y est interdit sauf aux scientifiques sélectionnés et autorisés ; la zone de protection classique très contrôlée et où les activités scientifiques sont tolérées.

Les services écosystémiques apparaissent dans ce pilier. En France c'est une notion encore peu prise en compte et en particulier dans les espaces protégés. Cependant on peut mettre en avant un service important des écosystèmes de ce territoire : l'approvisionnement en produits de la pêche car c'est dans la réserve qu'il y a des zones importantes de frayères et de nourriceries pour des ressources exploitées par la pêche en zone australe.

Citons ici la pêche à la Langouste car Amsterdam et Saint-Paul hébergent une des seules populations de langoustes de la région.

La pêche est la première activité économique des Terres australes, elle est scientifiquement gérée et s'appuie sur un modèle de gestion durable contrôlé par le MNHN. L'effet réserve se fait sentir dans tout l'océan indien. La pêche est très contrôlée et limitée aux eaux territoriales de Saint-Paul et Amsterdam, elle est interdite à Crozet et Kerguelen. Un seul bateau est autorisé 5 mois par an dans l'espace réserve et les quotas de pêche sont contrôlés par des inspecteurs embarqués. Cette activité de pêche est autorisée car elle génère des emplois qui sont importants pour les individus concernés. La gestion scientifique et les quotas contrôlés font qu'il n'y a apparemment pas d'effets négatifs.

Autre service écosystémique « la culture » car les TAAF abritent un des derniers lieux de « naturalité ». De plus il reste des vestiges des explorations passées qui constituent une valeur culturelle internationale avec les paysages et qui sont valorisés par des livres, timbres, expositions etc.

Des menaces essentiellement externes existent, elles sont gérées avec soin et efficacité par la réserve. Les espèces envahissantes constituent une de principales menaces, une attention particulière leur est portée avec des protocoles sophistiqués pour éviter leur importation dans la réserve. La présence des bases pour les chercheurs demande une gestion rigoureuse des déchets et de la fourniture d'énergie. Il faut également bien contrôler les déplacements en dehors des bases pour ne pas perturber les colonies d'animaux et disperser les organismes exogènes. Bien que les prélèvements soient rigoureusement contrôlés la pêche peut engendrer des pollutions par perte des engins, en particulier les casiers. Toutes les questions évoquées ci-dessus font l'objet d'une grande attention. Enfin le changement est une menace grave pour beaucoup d'organismes patrimoniaux de la réserve, ce phénomène et les effets produits sont l'objet de suivi et d'études des mécanismes des effets et des régulations.

Contexte social et économique est caractérisé par le fait que la réserve est inhabitée, exception faite des bases des scientifiques et la pêche dans un secteur très limité (12 km²). Il faut ici citer l'IPEV qui assure les moyens de la recherche avec toutes les précautions dont nous avons déjà parlé. Il y a un tourisme très léger (50 personnes par an) qui est l'héritier d'un tourisme traditionnel depuis 1994. Il utilise le bateau qui ravitaille les bases scientifiques trois fois par an.

- **Evaluation du niveau d'atteinte des critères du pilier 2.** Le rapporteur considère que tous les critères du pilier 2 sont atteints avec une excellente qualité. Des précautions particulières avec des protocoles précis sont prises pour contrôler les risques qui sont essentiellement les espèces envahissantes, la pêche, les activités scientifiques, les déchets et la fourniture d'énergie. Trois zones à niveau de protection croissant ont été mises en place pour contrôler la pénétration humaine et les activités. Il y a une zone de réserve intégrale où tout accès est interdit sauf dérogation par le préfet. Même dans la zone la moins contraignante la pénétration et les activités (scientifiques) sont très contrôlées.

2.3. Pilier 3 : Gestion efficace

Le plan de gestion 2011-2015 avait été approuvé par toutes les instances scientifiques et administratives consultées. Il y a deux types d'objectifs : à long terme 25 ans pour assurer une continuité et 5 à 10 ans qui la durée d'un plan de gestion. Le rapporteur considère que c'est une bonne stratégie pour une réserve où les évolutions internes seront lentes du fait de ses caractéristiques écologiques ; cependant des évolutions rapides pourraient apparaître sous influence des changements climatiques. Le plan de gestion en préparation

pour 10 ans prévoit des observations et des mesures liées au changement climatique. Il prend également en compte les menaces mentionnées dans les paragraphes précédents. Le futur plan de gestion devra prendre en compte l'extension marine de la réserve maintenant actée.

Sans être dans l'opulence la réserve voit ses moyens maintenus si ce n'est augmentés ce qui n'est pas actuellement le cas partout en France. Même si le comité de gestion considère les moyens insuffisants les personnels assurent une gestion de très bon niveau sur un territoire très vaste et complexe. La surveillance du territoire bénéficie d'aides extérieures françaises comme l'armée et d'aides extérieures (Espagne). Notons qu'une grosse part du budget est issue de fonds européens et de mécénats directement affectés à la réserve.

Il faut tenir compte du fait que la réserve est en territoire isolé. La dimension psychologique est importante et une aide dans ce domaine existe.

Les équipements à la mer, aériens et de vie dans les bases sont adaptés et en bon état.

Le contexte socioéconomique de la région est pris en compte en acceptant une pêche légère et contrôlée sur une petite surface (12 Km²) par rapport à la taille de la réserve. Cette pêche est sévèrement contrôlée. Enfin les aspects socioéconomiques sont pris en compte en acceptant des activités touristiques pour un petit nombre de personnes et de façon non prioritaire sur les bateaux.

- **Evaluation du niveau d'atteinte des critères du pilier 3** : les standards du pilier 3 sont tous atteints avec une excellente qualité. La réserve n'étant pas habitée, les menaces viennent de l'extérieur : espèces envahissantes, présence de bases pour les scientifiques, pêche licite ou illicite. Les menaces ont été bien évaluées et les mesures mises en place pour les prévenir sont pertinentes et bien calibrées. La conception de la réserve en trois zonages avec chacun des règles claires et adaptées permet à la fois de préserver les richesses de la réserve et de prendre en compte les activités inévitables et nécessaires pour certaines telles la recherche scientifique. Il y un « suivi évaluation » rigoureux, soutenu par les observations issues de la recherche ; les résultats prouvent l'efficacité de la gestion de la réserve.

2.4. Pilier 4 : Résultats de conservation

Malgré les menaces intérieures et extérieures avec la pêche clandestine et le changement climatique le niveau de conservation est bon, en particulier ce qui dépend de la réserve. Il convient de noter ici le remarquable travail d'ingénierie écologique mis en œuvre pour restaurer certains problèmes présents à la création de la réserve : restauration du *Phylloscopus arborea* à Amsterdam, plan d'action en faveur de l'albatros, éradication ou limitation des espèces exotiques envahissantes importées par l'homme lors de ses installations sur les îles. Certaines actions sont en cours et les premiers résultats sont bons.

Concernant les services écosystémiques on a identifié plus haut les ressources halieutiques la zone étant très important pour la reconstitution des stocks du Pacifique sud, les connaissances scientifiques et les aspects culturels liés à l'imaginaire sur cette zone. Comme dit plus haut des mesures de gestion rigoureuses ont été mise en place avec les contrôles nécessaires pour ce qui concerne les ressources halieutiques. Concernant la recherche et la culture des actions pertinentes existent. De plus les vestiges témoins des premières fréquentations par l'homme et des activités passées sont maintenues dans la réserve.

Evaluation du niveau d'atteinte des critères du pilier 4 : tous les standards du pilier 4 sont atteints avec une excellente qualité. 85% des actions prévues au premier plan de gestion 2011-2015 ont été engagées avec succès. Des actions essentielles pour le long terme sont en place avec une application rigoureuse notamment les actions contre les espèces envahissantes par des mesures de biosécurité au niveau du bateau de ravitaillement des bases et au niveau de ces bases scientifiques. Le lien avec le monde scientifique est constant, cette réserve étant un haut lieu de la recherche scientifique.

3. Conclusion et recommandations

Le rapporteur considère que la candidature de la réserve nationale des terres australes françaises correspond tout à fait à ce qui est demandé pour la liste verte de l'UICN. L'intérêt du territoire est exceptionnel et tous les critères sont atteints avec excellence des pratiques.

Les résultats de conservation et de réhabilitation sont excellents. Tout est mis en place pour conserver et développer les services écosystémiques de la zone.
Le rapporteur est donc très favorable à la présentation de cette réserve pour obtenir le label « Liste verte ».

4. Annexes

- *Itinéraire et programme de la visite* : pas de visite sur cite matériellement possible
- *Liste des personnes rencontrées* : Le rapporteur a rencontré les responsables de la réserve : Cedric Marteau et Anne Gaëlle Verdier le 12 octobre au siège des TAAF à Paris
- *Evaluation détaillée de l'atteinte des standards (ci-après)*

Standards		Niveau d'atteinte			Justification (en quelques mots)
		Réalisé	Partiellement réalisé	Non mis en œuvre	
1.1.	Garantir la légitimité et l'expression des opinions	X			CS et comité de gestion. Négociation avec les pêcheurs.
1.2.	Assurer la participation dans le processus de décision de la gouvernance et de la gestion	X			CS et comité de gestion
1.3.	Atteindre la transparence et la responsabilité des prises de décision	X			Les décisions préparées par le conservateur de la réserve sont prises par le Préfet des TAAF au nom de l'état.
1.4.	Permettre la vitalité de la gouvernance et la capacité d'adaptation de la gestion	X			Consultation régulière du CS et du comité de gestion. De plus cette réserve est incluse dans tout le processus de protection et de mise en valeur des TAAF sous autorité directe de l'état propriétaire.
Bilan du pilier 1					
2.1.	Identifier les valeurs principales du site				
A	Les valeurs principales relatives à la conservation de la nature sont identifiées	X			
B	Les valeurs principales relatives aux services écosystémiques sont identifiées	X			Le site étant inhabité les services sont essentiellement indirects : lieu de reproduction et nourrissage de poissons ; services immatériels liés à la réputation de ce territoire : paysages, littérature, reportages.
C	Les valeurs culturelles principales sont identifiées	X			
2.2.	Concevoir le site pour garantir une conservation a long terme des valeurs principales	X			
2.3.	Comprendre les menaces et les	X			

	défis qui affectent les valeurs principales du site				
2.4.	Comprendre le contexte social et économique	X			
Bilan du pilier 2					
3.1.	Développer et mettre en œuvre un plan de gestion (ou tout autre document équivalent) a long terme				
A	Des orientations/objectifs de gestion clairs et appropriés	X			Le précédent plan de gestion était très clair et bien conçu il sera de même du prochain qui reprend les mêmes principes.
B	Une capacité suffisante pour gérer effectivement	X			Les moyens sont maintenus par l'état et la réserve a su nouer des collaborations nationales et internationales pour la surveillance. Les moyens de la recherche interviennent pour le suivi-évaluation.
3.2.	Gérer les conditions écologiques	X			
3.3.	Gérer dans le contexte social et économique de la région	X			La pêche très contrôlée est autorisée sur une petite zone (12km ²) de même que des visites touristiques en tout petit nombre (50) dans le cadre du ravitaillement des bases scientifiques
3.4.	Gérer les menaces	X			La principale actuellement est constituée par les espèces envahissantes et des mesures de biosécurité drastiques ont été prises. Une autre menace est la pêche illicite qui est l'objet d'une surveillance de haut niveau avec des sanctions lourdes.
3.5.	Gérer l'accès, l'utilisation des ressources et les visites	X			Voir ci-dessus
3.6.	Gestion des activités autorisées dans la zone				
A	Gestion des activités autorisées dans le site	X			Contrôle de la pêche et des activités scientifiques
B	Gestion des visiteurs et du tourisme	X			Très petit nombre (50) lié aux rotations des bateaux de ravitaillement lorsqu'il y a de la place à bord.
3.7	Mesurer la réussite	X			Mécanisme de suivi-évaluation correct aidé par les observations scientifiques dans le cadre des activités de recherche.
Bilan du pilier 3					
4.1.	Démontrer la conservation des valeurs naturelles importantes	X			

4.2.	Démontrer la conservation des services écosystémiques	X			
4.3.	Démontrer la conservation des valeurs culturelles	X			
4.4.	Atteindre les buts et objectifs sociaux et économiques	X			Limités ici mais pris en compte dans d'excellentes conditions
Bilan du pilier 4		X			Excellent pour tous les domaines avec conservation et restauration.

Consultation des parties prenantes

Les parties prenantes n'ont pas pu être consultées (4 catégories : membres du CEP, conseil consultatif, IPEV, pêcheries).

Toutefois, le rapporteur connaît bien les parties prenantes puisqu'il fait partie du comité d'environnement polaire.

Les critères du pilier 1 apparaissent bien remplis (cf. rapport du rapporteur ci-dessus).

Il faut également noter qu'un contrôle sévère est réalisé sur les pêcheries.

Fiche action

Ce site ne fait pas l'objet de fiche action car il a été considéré que l'ensemble des indicateurs étaient atteints.